

Les rudiments du revenu tiré des fonds de placement

CHOIX JUDICIEUX AGF

De nombreux investisseurs sont en quête de fonds de placement qui procurent un revenu. Comment savoir quel produit convient?

Quand il s'agit de distributions, il est important de comprendre les raisons vous incitant à choisir un fonds de placement qui procure un revenu et de connaître les différentes sources des distributions pour pouvoir prendre une décision éclairée.

Plusieurs choix s'offrent à vous : des fonds à revenu fixe à faible risque, des fonds d'actions versant un maximum de liquidités, des fonds équilibrés produisant un revenu stable et même des solutions tout-en-un axées sur le revenu.

Le revenu de distribution, qu'est-ce que c'est?

Selon bon nombre d'investisseurs, le fait d'obtenir un revenu de distribution d'un fonds de placement signifie que la valeur de ce fonds s'est accrue et qu'une telle distribution fait l'objet du même traitement fiscal. Or, le revenu de distribution se présente sous diverses catégories : dividendes, remboursement de capital, revenu en intérêts ou même gains en capital. Chacune de ces catégories de revenu vise un but précis et a des retombées sur vos objectifs à long terme.

Connaître ses choix de fonds

Avant d'investir dans un fonds, il est important de savoir quel type de revenu de distribution vous allez recevoir. Les fonds de placement détenant des actions qui versent des dividendes peuvent être une source avantageuse de revenu mensuel, trimestriel ou semestriel. Lorsque l'on tient compte du fait que ces actions recèlent également un potentiel de plus-value, ce type de placement peut représenter une solution extrêmement intéressante.

Lorsque des investisseurs sont en quête d'un revenu pour couvrir leurs dépenses courantes, un fonds qui verse des dividendes pourrait ne pas répondre adéquatement à ce besoin d'obtenir un revenu stable et prévisible. Cela s'explique, en partie, par l'irrégularité de la fréquence des paiements et des montants versés. Dans ce cas, l'investisseur aurait plutôt avantage à se tourner vers d'autres options, comme un programme de retraits systématiques.

Les distributions ne créent pas de richesses

Des richesses se créent lorsqu'un fonds reçoit des dividendes et des intérêts de placements sous-jacents et par l'entremise de gains en capital réalisés quand des titres sont vendus à profit. Lorsqu'elles sont réinvesties, les distributions créent des parts sans changer la valeur totale du placement.

Voici un exemple :

	Parts	Prix	Total
Jour 1 – avant la distribution	1000	10 \$	10 000 \$
Distribution déclarée : 0,10 \$/part	10	9,90 \$	100 \$
Jour 2 – après la distribution	1000	9,90 \$	9 900 \$
Réinvestissement après la distribution	1010		10 000 \$

Deux résultats se produisent quand le fonds déclare une distribution de 0,10 \$ par part et qu'il la réinvestit :

1. Le prix de la part est réduit du montant de la distribution versée (0,10 \$), en présumant que le marché est stable.
2. Le nombre de parts détenues augmente lorsque la valeur des distributions sert à acheter des parts supplémentaires du fonds, au cours alors en vigueur (100 \$ permet d'acheter 10 parts du fonds à 9,90 \$/part).

Même si vous détenez un plus grand nombre de parts, la distribution n'influera pas sur la valeur totale en argent de vos placements, puisque la valeur des parts est moindre.

Aux fins d'illustration seulement.

Les diverses sources de revenu de distribution

Dividendes

Un dividende est une distribution que les entreprises versent aux actionnaires de façon régulière à même leurs bénéfices. En règle générale, ce sont les sociétés bien établies et rentables qui versent des dividendes. Comme celles-ci ne sont plus en expansion rapide, elles remettent une portion de leurs bénéfices directement aux actionnaires, plutôt que de les réinvestir dans leur exploitation.

Un dividende est un signe que l'entreprise possède des facteurs fondamentaux solides et que son équipe de direction est optimiste à l'égard de ses résultats dans l'avenir. Bien que les dividendes ne soient pas garantis, les entreprises prennent leur versement au sérieux et emploient habituellement tous les moyens possibles pour ne pas les réduire, de crainte de miner la confiance des actionnaires.

Lorsque vous recevez un dividende d'une société canadienne cotée en Bourse, vous êtes admissible au crédit d'impôt pour dividendes. Comme les dividendes versés par de telles sociétés bénéficient d'un traitement fiscal privilégié, vous avez intérêt à détenir ces actions à l'extérieur de votre REER.

Remboursement de capital

Le remboursement de capital fait partie des distributions versées qui dépassent le revenu imposable du fonds pour l'année. Il comporte généralement une partie du capital que l'investisseur a investi dans le fonds. Il n'est pas imposable et n'a pas besoin d'être ajouté au revenu imposable de l'investisseur pour l'année.

Ainsi, une telle distribution n'est pas immédiatement imposable mais elle peut réduire le prix de base rajusté de l'achat initial (imposition reportée au rachat). Au moment de liquider le placement, les gains en capital, s'il y en a, moins le montant du prix de base rajusté, seront assujettis à l'impôt.

Les fonds de placement versent parfois, de façon régulière à l'investisseur, un remboursement de capital qui représente une partie de l'investissement initial. Il peut s'agir d'une solution idéale pour les investisseurs qui recherchent un revenu régulier sans trop d'incidence sur le plan fiscal, puisque ces remboursements sont puisés à même le capital investi à l'origine.

Comment l'investisseur peut-il déterminer son prix de base rajusté (PBR)?

Afin de déterminer le PBR, l'investisseur doit tenir compte de toutes les transactions qui ont donné lieu à l'achat, à la vente ou au transfert de parts ou d'actions d'un fonds, ou encore au réinvestissement de distributions. Les distributions en espèces n'ont aucun effet sur le PBR (sauf le remboursement de capital). Les frais d'acquisition payés lors de l'achat accroissent le PBR.

Revenu en intérêts

Le revenu en intérêts est un gain dans le portefeuille (p. ex., un fonds du marché monétaire) qui provient généralement de CPG, d'obligations de sociétés, d'obligations d'État et de bons du Trésor. Il peut favoriser le rendement du fonds, car il permet d'acquérir des parts, mais il est entièrement imposable. Si vous recevez des intérêts sur 1 000 \$ au cours d'une année, la somme sera ajoutée à votre revenu et assujettie à l'impôt selon votre taux marginal d'imposition. Il peut donc être plus avantageux qu'un tel placement soit dans un REER ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

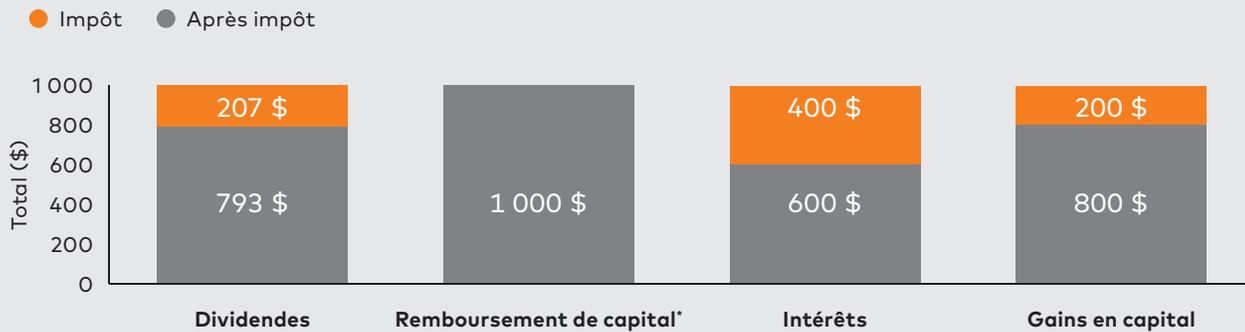
Actuellement, ce genre de revenu peut ne pas être indiqué pour les gens qui recherchent un revenu régulier, car les taux d'intérêt sont généralement peu élevés et peuvent procurer des revenus modestes.

Gains en capital

Un gain en capital se produit lorsque vous liquidez un titre à un cours supérieur à celui auquel vous l'aviez acheté. La somme qu'il représente est imposable à 50 % de votre taux marginal d'imposition.

Des pertes sont aussi possibles lorsque le montant de la vente est inférieur à celui qui avait été investi pour acheter les parts. En raison des répercussions fiscales favorables, ces gains constituent une source efficiente de liquidités et peuvent s'avérer idéaux à l'extérieur d'un compte enregistré.

Tous les revenus sont-ils comparables?



Voici quatre sources de revenu provenant de distributions de placements produisant chacune 1 000 \$. Même si elles se ressemblent, elles ont des incidences très différentes sur le plan fiscal, ce qui influe sur la valeur d'un portefeuille**.

* Remboursement de capital : le capital remboursé n'est pas imposable dans l'année où il est reçu, mais il réduit le prix de base rajusté de l'investissement, ce qui donne généralement un gain en capital plus élevé lors du rachat et permet au contribuable de bénéficier d'un report d'impôt.

** Les renseignements sont fournis aux fins d'illustration seulement. Un taux marginal hypothétique d'imposition de 40 % est utilisé dans cet exemple. **Hypothèse** : les intérêts sont imposables à 100 %. Une somme de 1 000 \$ d'intérêts donne 600 \$ après impôt. **Dividendes** : (en supposant un résident de l'Ontario recevant des dividendes admissibles) une somme de 1 000 \$ doit être majorée de 38 % en 2022, pour valoir un total de 1 380 \$. Cette somme est imposée à un taux marginal d'imposition présumé de 40 % ($40\% \times 1\,380\ \$$) pour donner un montant d'impôt à payer de 552 \$. Ce montant est réduit par les crédits d'impôt fédéral et provincial, remboursables à des taux de 10 % (y compris la majoration fiscale) et de 15,02 % respectivement ($10\% \times 1\,380\ \$ + 15,02\% \times 1\,380\ \$$), ce qui donne un crédit d'impôt de 345 \$. Cette somme est soustraite du montant d'impôt à payer pour le réduire à 207 \$ ($552\ \$ - 345\ \$$). Ainsi, un revenu de dividendes canadiens de 1 000 \$ donne 793 \$ après impôt. **Remboursement de capital** : le capital remboursé n'est pas imposable dans l'année où il est reçu, mais il réduit le prix de base rajusté de l'investissement, ce qui donne généralement un gain en capital plus élevé lors du rachat et permet au contribuable de bénéficier d'un report d'impôt. **Gains en capital** : les gains en capital bénéficient d'un traitement fiscal préférentiel : seulement 50 % du montant est imposable. Ainsi, la somme de 500 \$ seulement serait considérée comme gain en capital imposable et assujettie au taux marginal d'imposition de 40 % ($500\ \$ \times 40\% = 200\ \$$ en impôt à payer). Un gain en capital de 1 000 \$ donnerait donc un revenu après impôt de 800 \$. Les informations sont fournies à titre de renseignements d'ordre général et ne devraient pas être considérées comme des conseils personnels en matière de placement ou d'impôt. Tout investisseur devrait consulter son conseiller financier ou fiscal avant de prendre toute décision en matière de placement ou de planification fiscale.

Quel type d'investisseur êtes-vous?

Le « Dé-accumulateur »

Si vous êtes à la retraite, un produit versant un remboursement de capital peut être idéal pour vous. Toutefois, certains risques doivent être pris en compte, car il vous faut prévoir un revenu de placement à long terme :

1. **Risque de longévité** – vivre trop longtemps
2. **Risque lié au marché** – épuisement prématuré de l'actif du portefeuille
3. **Risque visant le pouvoir d'achat** – inflation

L'une des méthodes consiste à choisir des fonds versant surtout leur revenu sous forme de remboursements de capital. Ces fonds sont habituellement gérés de manière prudente et peuvent aider à protéger le capital, en empêchant son érosion pendant les périodes de marché baissier, ce qui est essentiel quand on puise un revenu de retraite de ses placements. Plusieurs types de fonds se prêtent à cette stratégie : fonds de répartition de l'actif, fonds équilibrés et autres produits conservateurs pouvant servir d'abri contre les fortes fluctuations du marché.

L'« Accumulateur »

Si vous n'avez pas encore atteint l'âge de la retraite, mais cherchez à suppléer votre revenu pour d'autres raisons, vous auriez sans doute intérêt à vous tourner vers un fonds qui investit dans des actions procurant des dividendes ou qui vise à verser un maximum de liquidités.

Ces fonds sont généralement plus dynamiques et recèlent ainsi un meilleur potentiel de plus-value du capital. Ils peuvent aussi être plus volatils que les produits à caractère conservateur, ce qui peut éroder le capital.

Qu'est-ce que tout cela signifie?

Vous devez établir des objectifs de liquidités, à court et à long terme en matière de revenu et d'incidences fiscales avant de déterminer, avec votre conseiller, le type de placement qui vous convient.

Parlez à votre conseiller financier pour en savoir davantage sur le revenu tiré de fonds de placement.

Des commissions de vente, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être reliés aux fonds communs de placement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur ne se reproduira pas nécessairement.

Le document est présenté exclusivement à des fins d'information générale et d'éducation. Il ne s'agit pas d'une recommandation concernant un produit, une stratégie ou une décision d'investissement spécifique, ni d'une suggestion de prendre une mesure quelconque ou de s'en abstenir. Le présent document ne vise pas à répondre aux besoins, aux circonstances ou aux objectifs d'un investisseur particulier. Les renseignements contenus dans ce document ne sont pas destinés à servir de conseils en matière fiscale ou juridique. Les investisseurs devraient consulter un conseiller financier ou un fiscaliste avant de prendre des décisions concernant l'investissement, la finance ou l'impôt.

^{MD MC} Le logo « AGF » et toutes les marques associées sont des marques déposées ou des marques de commerce de La Société de Gestion AGF Limitée et sont utilisés aux termes de licences.